



Publié sur le site nternet de la Commune le 29 janvier 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025 A 19H00
LISTE DES DELIBERATIONS

Toutes les délibérations ont été approuvées.

N° DE DELIBERATION	OBJET	APPROBATION / REJET
DEL2025_06	Demande de subvention — DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – Travaux de rénovation énergétique de l'école	Approbation Unanimité
DEL2025_07	Demande de subvention — Département de la Drôme – Travaux de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT	Approbation Unanimité
DEL2025_08	Acquisition à l'euro symbolique par la Commune d'une bande de terrain située 6 rue du Royans appartenant à Valence Romans Habitat	Approbation Unanimité
DEL2025_09	Acquisition à l'euro symbolique par la Commune de la parcelle AH 164, sise rue du Pré Fleuri, appartenant à la SCI du Porche	Approbation Unanimité

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2025_06 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 21 janvier 2025

Nomenclature : 7.5 - Subventions

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 17 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURS Nicolas, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. GUILLEMINOT Karine, AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, SOARES ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : Mme GUILLEMINOT Karine a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire, M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick, Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

Conseillers municipaux présents : 16

Mme GRAILLAT Colette a été élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention — DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – Travaux de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT.

Ce projet englobe des travaux de réalisation d'un sas d'entrée, l'abaissement du plafond de l'entrée de l'école et son isolation par l'extérieur et le changement des chaudières fioul par des chaudières bois à granulés.

Le coût global prévisionnel de cette opération est de 137 670.00 € HT, soit 165 204.00 € TTC.

Principaux postes de dépenses		Montant prévisionnel (HT)
Études préalables <i>(10 % maximum)</i>	Etude thermique	3 500.00 €
Maîtrise d'œuvre <i>à proratiser si tranche</i>		7 670.00 €
Acquisition foncière	Néant	0.00 €
Travaux (détail) :	Lot 1 – Démolition, ossature bois et	28 000.00 €

	<i>bardage</i>	
	<i>Lot 2 – Menuiseries extérieures aluminium et bois</i>	17 000.00 €
	<i>Lot 3 – Plafonds, doublage, peinture</i>	19 000.00 €
	<i>Lot 4 – Electricité et chauffage</i>	51 000.00 €
Autres dépenses :	<i>Dépenses imprévues</i>	11 500.00 €
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération		137 670.00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépense subventionnable	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée	Taux (%) par rapport au montant total des ressources de l'opération	
DETR ou DSIL 2025	137 670.00 €	34 418.00 €	25 %	
Conseil départemental (*) :	137 670.00 €	27 534.00 €	20 %	
Autres financements publics <i>(à préciser)</i>	FNADT, DRAC ... (*)			
	SDED	137 670.00 €	46 600.00 €	33.83 %
	ADEME ...			
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		108 522.00 €	78.83 %	

		Montant	Taux (%)
Apport de la collectivité (autofinancement)	Fonds propres	29 148.00 €	21.17 %
	Emprunt		
Financement privé	Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Autre (mécénat, don ...) :		
AUTOFINANCEMENT ET DES AUTRES RESSOURCES : SOUS TOTAL Ⓣ		29 148.00 €	21.17 %

TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES : ① + ②	137 670.00 €	100,00 %
---	---------------------	-----------------

Cette opération peut être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR, catégorie 2 : bâtiments scolaires.

N° DEL2025_06 (suite)
Séance du 21 janvier 2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Préfecture de la Drôme, une subvention, au titre de la DETR 2025, à hauteur de 25 % des dépenses HT du projet de travaux de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

EXTRAIT N° DEL2025_07 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 21 janvier 2025

Nomenclature : 7.5 - Subventions

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 17 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURS Nicolas, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. GUILLEMINOT Karine, AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, SOARES ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : Mme GUILLEMINOT Karine a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire, M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick, Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

Conseillers municipaux présents : 16

Mme GRAILLAT Colette a été élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention — Département de la Drôme — Travaux de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT.

Ce projet englobe des travaux de réalisation d'un sas d'entrée, l'abaissement du plafond de l'entrée de l'école et son isolation par l'extérieur et le changement des chaudières fioul par des chaudières bois à granulés.

Le coût global prévisionnel de cette opération est de 137 670.00 € HT, soit 165 204.00 € TTC.

Principaux postes de dépenses		Montant prévisionnel (HT)
Études préalables <i>(10 % maximum)</i>	<i>Etude thermique</i>	3 500.00 €
Maîtrise d'œuvre <i>à proratiser si tranche</i>		7 670.00 €
Acquisition foncière	<i>Néant</i>	0.00 €
Travaux (détail) :	<i>Lot 1 – Démolition, ossature bois et</i>	28 000.00 €



	<i>bardage</i>	
	<i>Lot 2 – Menuiseries extérieures aluminium et bois</i>	17 000.00 €
	<i>Lot 3 – Plafonds, doublage, peinture</i>	19 000.00 €
	<i>Lot 4 – Electricité et chauffage</i>	51 000.00 €
Autres dépenses :	<i>Dépenses imprévues</i>	11 500.00 €
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération		137 670.00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépense subventionnable	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée	Taux (%) par rapport au montant total des ressources de l'opération
DETR ou DSIL 2025	137 670.00 €	34 418.00 €	25 %
Conseil départemental (*) :	137 670.00 €	27 534.00 €	20 %
Autres financements publics <i>(à préciser)</i>	FNADT, DRAC ... (*)		
	SDED	137 670.00 €	46 600.00 €
	ADEME ...		
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		108 522.00 €	78.83 %

		Montant	Taux (%)
Apport de la collectivité (autofinancement)	Fonds propres	29 148.00 €	21.17 %
	Emprunt		
Financement privé	Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Autre (mécénat, don ...) :		
AUTOFINANCEMENT ET DES AUTRES RESSOURCES : SOUS TOTAL ②		29 148.00 €	21.17 %

TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES : ① + ②	137 670.00 €	100,00 %
---	---------------------	-----------------

Cette opération peut être subventionnée par le Département de la Drôme.

N° DEL2025_07 (suite)
Séance du 21 janvier 2025

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le 29/01/2025

ID : 026-212602189-20250121-DEL2025_07-DE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Département de la Drôme, une subvention à hauteur de 20 % des dépenses HT du projet de travaux de rénovation énergétique de l'école Julien VICAT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

EXTRAIT N° DEL2025_08 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 21 janvier 2025

Nomenclature : 3.1 - Acquisitions

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 17 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURE Nicolas, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. GUILLEMINOT Karine, AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, SOARES ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : Mme GUILLEMINOT Karine a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire, M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick, Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

Conseillers municipaux présents : 16

Mme GRAILLAT Colette a été élue secrétaire de séance.

Objet : Acquisition à l'euro symbolique par la Commune de la parcelle cadastrée AD 544 – Valence Romans Habitat

Rapporteur : Monsieur ROUX Gilles

Le rapporteur expose que Valence Romans Habitat propose à la Commune la cession, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée AD 544, sise 6 rue du Royans, pour une surface de 366 m².

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu la délibération n° 1 du bureau du Conseil d'Administration de Valence Romans Habitat, du 04 décembre 2024, acceptant la cession à la commune de la parcelle cadastrée AD 544, pour une surface de 366 m² ;

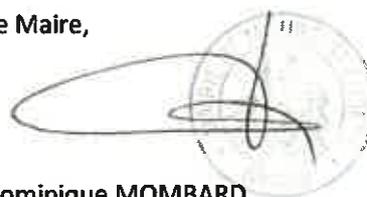
Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ACCEPTE** la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AD 544, d'une surface de 366 m², au profit de la commune de Mours Saint Eusèbe :
- **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de la commune ;
- **DESIGNE** l'office notarial UNINOT et ASSOCIES pour dresser l'acte de transfert de propriété ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD



Extrait du registre des délibérations
Délibération n°1

Siège Social
3 rue G. Rossini
26000 VALENCE

**BUREAU
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2024**

Le Bureau du Conseil d'Administration de Valence Romans Habitat s'est réuni le mercredi 04 décembre 2024 à 12h00 au Siège social situé 3 rue Rossini à Valence, sous la présidence de Madame Annie-Paule TENNERONI.

Présents: J. CANET, C. GAUTHIER, L. JACQUOT, AP. TENNERONI, R. ZEMALI

Pouvoirs : C. BADIN à AP. TENNERONI
MH. THORAVAL à L. JACQUOT

Assistent : B. HOBERG (Directeur Général)
S. THOMAS (Secrétaire de séance)

Objet : Cession à l'euro symbolique d'une bande de terrain située 6 rue du Royans à Mours St Eusèbe

Un permis de construire n° PC 026 218 21 V0043, a été obtenu en date du 12 Avril 2022, permettant la construction de 35 logements dont 5 maisons individuelles et 2 collectifs de 15 logements locatifs.

Dans le cadre du projet de construction, il est prévu d'effectuer une division parcellaire destinée à détacher la surface de l'emplacement réservé au nord et du plan coupé depuis la rue du Royans, à rétrocéder à la Commune.

L'aménagement est aujourd'hui terminé et les travaux sont réceptionnés.

L'avis des domaines en date du 4 octobre 2024 fixe le prix de cession à 400 €.

Après concertation avec la Commune, il est convenu de rétrocéder à l'euro symbolique cette bande de terrain, portant sur la parcelle AD 544 et d'une contenance de 366 m².

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

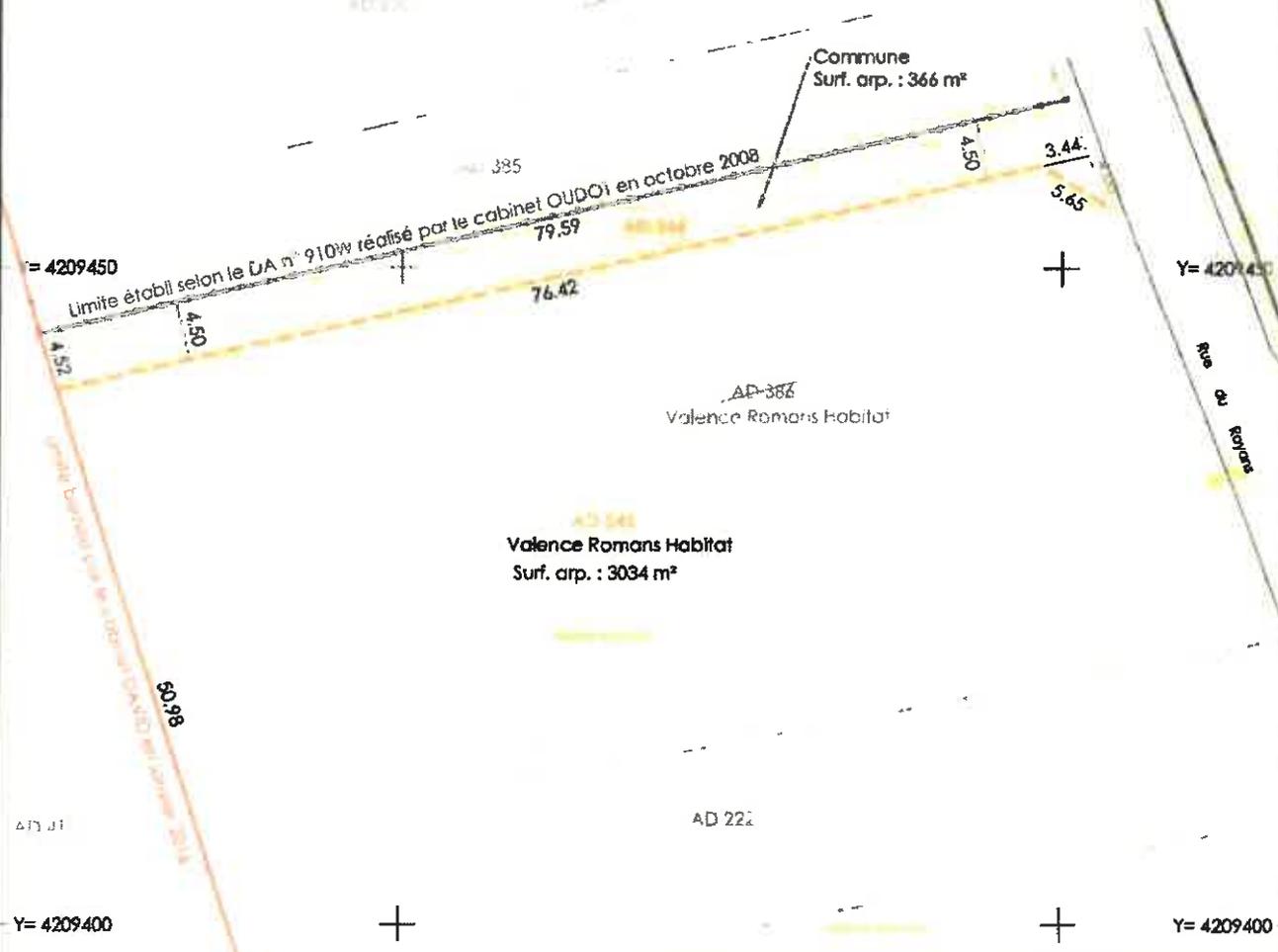
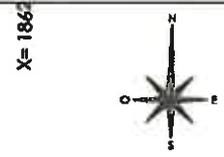
- D'approuver la cession de la parcelle numérotée énumérée ci-dessus à l'euro symbolique
- Dire que les frais d'actes sont à la charge de la Commune de MOURS ST EUSEBE
- D'autoriser le Directeur Général à signer tout document dans le cadre de cette cession

Adoptée à l'unanimité

La Présidente,
Annie-Paule TENNERONI

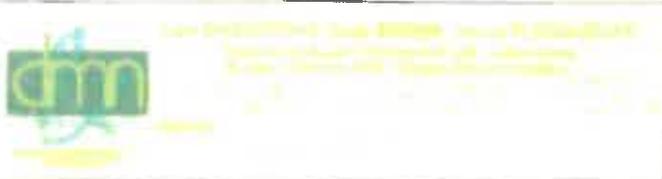
SLOW

Département de la Drôme
Commune de Mours Saint Eusèbe
Section AD "Rue du Royans"
Propriété Valence Romans Habitat
Plan de division
Echelle 1/500 ème (A4)



LEGENDE :

- Application graphique du parcellaire cadastral
- Limite de division DA 1174 N



Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2025_09 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 21 janvier 2025

Nomenclature : 3.1 - Acquisitions

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 17 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURE Nicolas, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. GUILLEMINOT Karine, AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, SOARES ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : Mme GUILLEMINOT Karine a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire, M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick, Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

Conseillers municipaux présents : 16

Mme GRAILLAT Colette a été élue secrétaire de séance.

Objet : Acquisition à l'euro symbolique par la Commune de la parcelle cadastrée AH 164 – SCI du Porche

Rapporteur : Monsieur ROUX Gilles

Le rapporteur expose que la SCI du Porche propose à la Commune la cession, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée AH 164, sise rue du Pré Fleuri, pour une surface de 37 m².

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu le courrier de la SCI du Porche, du 02 janvier 2025, proposant la cession à la commune de la parcelle cadastrée AH 164, pour une surface de 37 m² ;

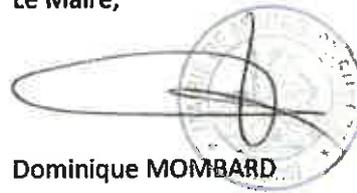
Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ACCEPTE** la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AH 164, d'une surface de 37 m², au profit de la commune de Mours Saint Eusèbe :
- **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de la commune ;
- **DESIGNE** l'office notarial UNINOT et ASSOCIES pour dresser l'acte de transfert de propriété ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

Légende

Tronçons assainissement

-  Pluvial
-  Eaux usées
-  Unitaire
-  adresses

Linéaire divers

-  Sentiers
-  Flèche de rattachement de n° parcellaire

Surfacique divers

-  Limite non parcellaire

Mitoyennetés

-  Mur mitoyen
-  Mur non mitoyen
-  Zone de communication

Bâtiments

-  Dur
-  Léger
-  Parcelle
-  Commune